



2024/

Procès-verbal **DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **CREMPIGNY BONNEGUETE**

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 07 Présents : 06 Votants : 06 Procuration : 00	Le 06 février 2024 à 19h30 Le Conseil Municipal de la Commune de CREMPIGNY BONNEGUETE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame ZAMPARO Justine, 1 ^{ère} Adjointe, pour le Maire empêché (Article 2122-17), <u>Date de la convocation</u> : 31/01/2024
<u>Présents</u> : – BOURDON Isabelle -- CHARVET Claudette -- DELAHAYE Sandrine -- MOINE Jean-Luc -- SONDARD Joël -- ZAMPARO Justine.	
<u>Absents excusés</u> : -LOBRY Sylvain Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer. Mme Charvet Claudette a été nommée secrétaire de séance.	

OBJET

Séance publique

- Délibération Approbation de l'avenant n°3 convention relative à la gestion d'un service ADS
- Délibération Travaux ONF
- Délibération Epicerie Jeanne Burdin.
- Délibération devis peinture appartement n°1.
- Délibération électroménager appartement n°1.
- IFSE
- Signalisation panneaux à 30 km/h et places stationnement handicapés.
- Déclaration d'intention d'aliéner (DIA).
- Terrain Mme SEGAL
- Terrain à côté du cimetière de Crempigny.

Questions diverses

- Garderie (jeux, table, budget)
- Broyage
- Remplacement agent d'animation
- Contrat adjoint technique
- Téléphone
- Imprimante
- Stationnement monument
- Travaux SIVU
- Appartement M. BASCLE
- Problème voisinage



2024/

Séance privée

Le procès-verbal du 09/01/2024 est accepté par les élus présents.

SEANCE PUBLIQUE

Approbation de l'avenant n°3 de la convention relative à la gestion d'un service intercommunal mutualisé d'application du droit des sols (ADS) entre la communauté de communes Rumilly Terre de Savoie et la Commune de Crempigny-Bonneguête.

Délibération 2024/02/01

Mme ZAMPARO Justine rappelle que la commune adhère au service intercommunal mutualisé d'ADS depuis 2015. Un premier avenant a été délibéré lors du conseil municipal du 29 novembre 2016 (délibération 2016/11/03). Un deuxième avenant a été délibéré lors du conseil municipal du 13/06/2023 (délibération 2023/05/01).

Suite à la demande de notre commune, sollicitant le transfert de l'instruction au service mutualisé d'ADS, pour les actes suivants : les certificats d'urbanisme opérationnels (CUb), l'ensemble de déclarations préalables (DP), l'ensemble de permis de construire (PC) et les permis de démolir (PD).

Afin d'intégrer ces nouvelles dispositions de la convention-cadre précitée, un nouvel avenant à la convention entre la Communauté de Commune et la commune est proposé.

Ainsi la commune doit délibérer sur ce projet d'avenant n°3.

Après délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 06 voix POUR, Par 0 voix CONTRE, Et 0 Abstention,

-Approuve le projet d'avenant à la convention de gestion d'un service intercommunal mutualisé d'ADS entre la communauté de commune et la commune de Crempigny-Bonneguête, annexé à la délibération

Travaux ONF 2024

Délibération 2024/02/02

Madame ZAMPARO Justine présente le programme des travaux à effectuer en forêt communale pour l'année 2024. Il s'agit de la remise en état de la limite périmétrale de la partie aval qui rejoint le ruisseau de la Caille sur 200 ml. Le coût de ces travaux : 1 180 € HT

Après délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 06 voix POUR, Par 0 voix CONTRE, Et 0 Abstention,

Approuve l'exécution de ces travaux et autorise Madame ZAMPARO Justine, 1^{ère} Adjointe, pour le Maire empêché (Article 2122-17), à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.



2024/

Epicerie Jeanne BURDIN

Délibération 2024/02/03

Depuis plusieurs années, la commune peut contribuer à l'épicerie sociale Jeanne Burdin. Pour se faire, il faut délibérer et remplir la convention chaque année. Le montant de la contribution s'élève à 0.50 cts par habitant soit un montant de 166 € minimum pour l'année 2024.

Décision :

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de Mme ZAMPARO Justine, 1ère Adjointe, pour le Maire empêché (article 2122-17), et après en avoir délibéré :

Pour : 06 voix Contre : 0 Abstention : 0

Décide :

D'accepter la convention pour 2024 et autorise Mme ZAMPARO Justine, 1ère Adjointe, pour le Maire empêché (article 2122-17) à entreprendre toutes les démarches administratives et financières pour la bonne réalisation de cette contribution.

Devis peinture appartement n°1

Délibération 2024/02/04

Suite à l'état des lieux de l'appartement n°1 route des Bondets, il est nécessaire de refaire toutes les peintures des murs et des plafonds. Les différents devis circulent.

Après discussion et délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 06 voix POUR, Par 0 voix CONTRE, Et 0 Abstention,

- **Approuve** l'exécution de ces travaux ;
- **Décide** de choisir le devis de l'entreprise **MANE OTH pour un montant de 3386 € HT.**
- **Autorise** Mme ZAMPARO Justine, 1ère Adjointe, pour le Maire empêché (article 2122-17) à entreprendre toutes les démarches administratives et financières pour la bonne réalisation de ces travaux.
- **De prévoir** la somme au budget primitif 2024.

Electroménager appartement n°1

Délibération 2024/02/05

Suite à l'état des lieux de l'appartement n°1 route des Bondets, il est constaté qu'il n'y a qu'une hotte et pas d'électroménager alors que l'appartement n° 2 dispose d'une plaque de cuisson ainsi qu'un four.

Après discussion et délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 06 voix POUR, Par 0 voix CONTRE, Et 0 Abstention,

Décide :

- **D'acheter** une plaque de cuisson et un four pour l'installer dans l'appartement n°1.



2024/

Autorise Mme ZAMPARO Justine, 1ère Adjointe, pour le Maire empêché (article 2122-17) à entreprendre toutes les démarches administratives et financières.

- **De prévoir** la somme au budget primitif 2024.

IFSE

Mme ZAMPARO Justine informe le conseil municipal que l'IFSE de la secrétaire de mairie est au minimum et qu'elle souhaite lui augmenter cette indemnité de fonction.

Signalisation panneaux à 30km/h et places de stationnement

Mme ZAMPARO Justine informe le conseil municipal qu'aucun arrêté n'a été mis en place pour le stationnement des places handicapés et les panneaux de signalisation à 30 km/h. Il est remis en question les zones limitées à 30 km/h. Après discussion, il est décidé de garder le panneau à 30 km/h au chef-lieu de Bonneguête. Un arrêté sera mis en place également pour les 3 places de stationnement pour les personnes à mobilité réduites.

DIA (déclaration d'intention d'aliéner)

Après avoir reçu une demande de déclaration d'intention d'aliéner, Mme Justine ZAMPARO demande aux élus s'ils sont intéressés de préempter. Après discussion, il est décidé de ne pas préempter.

Terrain Mme SEGAL

Suite à une rencontre d'une agence immobilière et M. Rolland, celle-ci a appelé pour savoir si nous souhaitons acquérir le terrain section OA 954, terrain qui ne peut plus être constructible puisque celui-ci n'a pas d'accès. Ce terrain ne peut servir que pour le potager, verger... Elle propose également la maison d'habitation en face. Après échange, il est décidé de ne pas donner suite à ces propositions.

Terrain à côté du cimetière

Après vérification, le terrain cadastré B54 à côté du cimetière est bien inscrit au PLUI-H réservé pour la commune. De ce fait, le vendeur ne peut pas vendre à un particulier pour une autre utilisation que ce projet, la commune ayant manifesté sa volonté d'acquérir le terrain. Ce terrain est classé agricole et nous pouvons y construire uniquement une station d'épuration, des locaux de transformation d'énergie... l'acquisition devra donc être faite avec un tarif de terrain agricole et non un tarif de terrain constructible. Cette acquisition pourrait faire office de parking naturel lors de sépulture ou pour des manifestations communales ou associatives tel que vide grenier... Il est donc nécessaire de connaître le prix au m² du terrain agricole actuellement afin de négocier le prix avec le vendeur.

Questions diverses

Garderie

Suite au dernier conseil municipal où il a été décidé d'enlever les jeux en mauvais état, il est proposé de prévoir au budget une somme éventuelle (20 000 €) pour leur remplacement ainsi que l'ajout d'une table en bois pour faire goûter les enfants à l'extérieur. Il est également proposé de laisser un budget pour un spectacle ou sortie pour cet automne.



Suite aux difficultés que l'on rencontre pour l'acquisition du broyeur, il est décidé de ne plus laisser un terrain à disposition route des Bondets pour le dépôt de branches ou toutes autres matières végétales. Nous invitons donc les habitants à déposer les déchets à la déchèterie de Broise comme avant. En cas de dépôt sauvage, une amende pourra être appliquée avec pose de caméra s'il y a manque de civilité.

Remplacement Adjoint d'Animation

Suite au départ en congé maternité de notre adjoint d'animation, une personne a été recrutée pour la remplacer et a commencé le 1^{er} février 2024.

Pour l'aider, il est proposé de trouver un autre agent qui la soutiendra pour les mercredis et les vacances scolaires. Acceptation des élus.

Contrat Adjoint Technique

Suite à l'arrêt de notre agent technique, il a été fait un contrat CDD complémentaire jusqu'à fin février à notre agent contractuel qui le remplace.

Téléphone

Grâce à une clause et l'intervention de Mme ZAMPARO, nous avons pu annuler la commande de téléphonie chez Paritel alors que nous étions encore engagés avec Bouygues Télécom.

Photocopieur

Nous sommes actuellement en contrat avec 2 prestataires différents pour 2 photocopieurs, nous cherchons les solutions pour en céder une.

Stationnement monument

Il a été constaté que des véhicules se garent devant le monument aux morts. Un arrêté interdisant le stationnement va être mis en place.

SIVU

Il est présenté les plans d'un nouveau projet d'un préau à l'école de Menthonnex-Sous-Clermont. Il est décidé d'attendre le conseil municipal au complet afin d'apporter un avis sur ce projet.

Logement communal au-dessus de la salle des fêtes.

Mme ZAMPARO explique qu'elle a été interpellée par le locataire sur l'état de son appartement qu'il loue depuis 17 ans. Après visite de celui-ci, elle constate effectivement qu'il est nécessaire de refaire complètement cet appartement. Il faut se renseigner pour reloger le locataire durant les travaux.

Problème voisinage

Il est évoqué les problèmes de vitesse qui causent des troubles du voisinage au niveau de Bonneguête. Les barrières, les poteaux rétrécissant la voie ne sont pas autorisés et doivent être enlevés dans les plus brefs délais. Une limitation à 30 suffit sur ce secteur et il n'est pas prévu d'y installer des chicanes pour l'instant. La commune est dans l'attente du bornage de la route et les élus souhaitent attendre la mise en place du conseil municipal au complet pour décision.



2024/

Séance privée

Fin de séance : 23h50

Le secrétaire de séance
Claudette CHARVET,

La 1^{ère} Adjointe, par intérim du Maire,
Mme ZAMPARO Justine,